



Communiqué de presse

Lons-le-Saunier le 10 mai 2019

Relacher d'un jeune lynx

Une jeune femelle lynx, dont la mère a été tuée lors d'une collision routière le 25 novembre 2018 à Moirans, a été relâchée dans le massif du Jura.

Le 10 mai 2019, cette jeune femelle, rétablie après des soins prodigués au centre Athénas et équipée d'un collier VHF/GPS pour suivre ses déplacements, a été remise en liberté au plus près de son lieu de capture sur la commune de Bonlieu sous le contrôle de l'ONCFS.

Ce sauvetage suivi d'un relâcher, constitue une action en faveur de l'état de conservation de la population de cette espèce emblématique. Cette opération s'inscrit dans le cadre plus large du Plan national d'actions en faveur du LynxRelacher boréal dont la DREAL et l'ONCFS assurent la coordination et la rédaction pour le compte de l'État.

La capture et le relâcher ont été réalisés conformément aux termes de l'arrêté ministériel du 12 mai 2017.

Le lynx, dont la population française est en stagnation, est une espèce protégée et classée sur la liste rouge des espèces menacées. La région Bourgogne-Franche-Comté possède une responsabilité nationale dans la conservation de cette espèce, puisque le massif jurassien représente les deux tiers des effectifs français, soit environ 100 individus (1 pour 100 km² en moyenne).

Contacts DREAL :

- *Communication : Patricia DROZ – 03 81 21 67 18 – 07 61 20 94 79*

patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

- *Service Biodiversité Eau Patrimoine : Luc TERRAZ – 03 81 21 68 11*



Préfecture du
jura

